

**ARRETE MUNICIPAL n°AT2018/02 portant RÉGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION - Rues barrées sur le parcours du Carnaval**

**Le Maire de la Commune d'Achenheim,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions, des départements et des communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2542-1 et L2542-2,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU les Instructions Interministérielles sur la signalisation routière,

VU la demande de l'association Familles Achenheim Réunies (FAR) relative à l'organisation d'un carnaval des enfants le samedi 17 février 2018 à Achenheim,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité sur les voies et places publiques de l'agglomération,

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : La circulation de tout véhicule, dans les deux sens, est interdite le samedi 17 février 2018 de 16h00 à 17h00 en fonction de l'avancement du cortège du carnaval, sur l'itinéraire suivant: rue de l'Ecole, rue Jean de la Fontaine, rue Haute, rue des Tilleuls, rue Bourgend et rue Erckmann Chatrian.

Article 2 : Le responsable de cette manifestation est le président de l'Association FAR, M. Geoffroy STEEGMANN. La sécurité du cortège est assurée par les membres de l'association FAR. Le véhicule du policier municipal ouvrira le cortège, un véhicule des services municipaux fermera le cortège. La signalisation sera mise en place par la commune d'Achenheim.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- M. Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- M. Geoffroy STEEGMANN, président de l'Association FAR

Affichée à la Mairie d'Achenheim

Fait à Achenheim, le 7 février 2018

Le Maire,

Raymond LEIPP

